



**COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES  
DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

Uni Mail | CH-1211 Genève 4

102 Bd Carl-Vogt | CH-1205 Genève

Tél. : 022 379 87 99

E-Mail : [taxesfixes@unige.ch](mailto:taxesfixes@unige.ch)

Site internet : <https://agora.unige.ch/cgtf>

# Rapport d'activité de la Commission de Gestion des Taxes Fixes pour l'année académique 2023-2024

## Table des matières

1.	Introduction .....	3
1.1.	Présentation de la CGTF .....	3
1.2.	Critères pour l'obtention d'une subvention ordinaire .....	4
1.3.	Composition de la Commission .....	4
2.	Evolution des subventions et du fonds .....	5
2.1.	Deuxième année de reprise après le COVID.....	5
2.2.	Subventions ordinaires .....	5
2.3.	Subventions extraordinaires .....	6
2.4.	Etat du fonds.....	7
2.5.	Nouvelles associations enregistrées ou reconnues .....	7
2.6.	Faïtières Facultaires.....	7
3.	Projets soutenus par la Commission.....	8
3.1.	Conférences et débats .....	8
3.2.	Projections, expositions et événements culturels .....	9
3.3.	Journaux et parutions .....	9
3.4.	Voyages d'études .....	9
3.5.	Divers .....	9
4.	Réflexions et actualité de la Commission .....	9
4.1.	Travail autour du statut de faïtière facultaire .....	9
4.2.	Plateforme Finances SAC .....	10
5.	Conclusion.....	11

## 1. Introduction

La Commission de Gestion des Taxes Fixes (ci-après : la Commission, la CGTF) est un organe prévu par le statut de l'Université, à son article 86. La Commission a pour tâche principale la gestion d'un fonds constitué d'une partie du montant des taxes fixes semestrielles payées par les étudiant.e.x.s et assistant.e.x.s/doctorant.e.x.s immatriculé.e.x.s à l'Université de Genève. Depuis l'approbation du nouveau règlement de la CGTF (ci-après : le Règlement) en juin 2021 par l'Assemblée de l'Université (ci-après : l'Assemblée), puis à nouveau en juin 2024, la Commission gère un fonds composé de CHF 13.- par taxe fixe semestrielle que paient étudiant.e.x.s et assistant.e.x.s. Celui-ci est de deux natures : la première, qui constitue l'activité principale de la Commission, est destinée à soutenir financièrement les associations d'étudiant.e.x.s et d'assistant.e.x.s de l'Université de Genève dans leurs activités courantes et/ou extraordinaires. Elle est composée de CHF 9,50.- par taxe fixe, et assure également le versement des salaires liés à la CGTF. La seconde, composée des CHF 3,50.- restant, est destinée au paiement des salaires de la Conférence Universitaire des Associations d'Etudiant.e.x.s (ci-après : CUAE).

Le Règlement régissant le fonctionnement du fonds administré par la CGTF est adopté par l'Assemblée, tel que le prévoit le statut de l'Université (art. 85, al. 4). La Commission soumet également pour approbation à l'Assemblée un rapport d'activité annuel.

Tel est l'objet du présent document, qui prend en compte les mouvements financiers du fonds de la Commission entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 30 septembre 2024.

### 1.1. Présentation de la CGTF

Les associations d'étudiant.e.x.s et d'assistant.e.x.s de l'Université de Genève peuvent bénéficier de deux types de subventions octroyées par la CGTF : les subventions ordinaires d'une part, qui sont allouées aux associations reconnues par le Rectorat et sont proportionnelles à leur nombre de membres immatriculés à l'UNIGE ; les subventions extraordinaires d'autre part, accordées aux associations reconnues ou enregistrées, qui sont destinées au financement de projets spécifiques, et sont octroyées sur présentation d'un dossier décrivant en détail le projet ainsi que le montant demandé. Diverses prestations destinées à l'ensemble des associations sont également prises en charge par ce fonds (casiers de stockage, salle de réunion, photocopieuse), ainsi que les coûts relatifs à l'entretien des locaux des associations, situés au 102 boulevard Carl-Vogt.

Le secrétariat offre un suivi des dossiers aux associations qui déposent une demande de subvention. Ce suivi consiste en des conseils généraux pour l'élaboration des demandes, ainsi qu'en des conseils comptables pour la reddition des comptes des associations. Ce travail est primordial et doit être reconduit chaque année auprès des associations, dont les comités changent fréquemment. Il est malheureusement courant que les documents remis au secrétariat soient incorrects ou incomplets. Les secrétaires essaient alors de rencontrer individuellement les personnes actuellement en charge de la trésorerie des associations en question afin de faire un point sur leurs connaissances comptables et de fournir la formation nécessaire à la reddition des comptabilités ordinaires et extraordinaires.

De plus, le secrétariat est à disposition, durant ses heures d'ouverture, pour tout type de renseignements sur l'organisation des associations et sur le fonctionnement de la Commission. Cette dernière prend régulièrement soin d'informer les associations et leurs membres de la possibilité de contacter le secrétariat en cas de questions.

Depuis son lancement en 2020, la Commission est également responsable de la plateforme associative en ligne Agora, qu'elle continue à perfectionner et alimenter depuis, conjointement avec son webmaster, Frédéric Radeff.

## 1.2. Critères pour l'obtention d'une subvention ordinaire

Chaque année, la Commission s'efforce d'appliquer strictement les critères fixés par son Règlement pour l'octroi des subventions ordinaires. Pour l'obtention d'une subvention ordinaire, le critère principal est le suivant : la comptabilité ordinaire de l'année académique précédente doit avoir été approuvée par le secrétariat de la CGTF et par le service de la comptabilité de l'UniGE.

Les critères spécifiques concernant les subventions extraordinaires sont détaillés dans les articles 17 à 27 du Règlement, ainsi que sur le site de la CGTF, section « Subventions Ordinaires ».

## 1.3. Composition de la Commission

La Commission est composée de trois membres étudiant.e.x.s ainsi que d'un.e.x membre du corps intermédiaire, nommé.e.x.s par l'Assemblée de l'Université (Règlement, art. 1, al. 1 et 2). Y siègent également à titre consultatif un.e.x représentant.e.x du Rectorat ainsi que les deux secrétaires de la Commission.

La composition de la Commission lors de l'exercice 2023-2024 est la suivante :

- RAULT Nicolas, président de la CGTF
- UNTERLECHNER Leonhard, représentant du Corps Intermédiaire
- CUPELIN Nora, représentante étudiante
- MICHEL Beltan, représentant étudiant

RAULT Nicolas et UNTERLECHNER Leonhard conservent leurs postes respectifs et les représentant.e.x.s étudiant.e.x.s BOUHET Rosalie et PAIS Elsa sont remplacé.e.x.s par CUPELIN Nora et MICHEL Beltan.

La composition du secrétariat est la suivante :

- STEIN Enora
- ROBERT Paulin

HORTA Christopher secrétaire permanente depuis août 2021, a quitté ses fonctions fin août 2023. ROBERT Paulin lui a succédé dès septembre 2023.

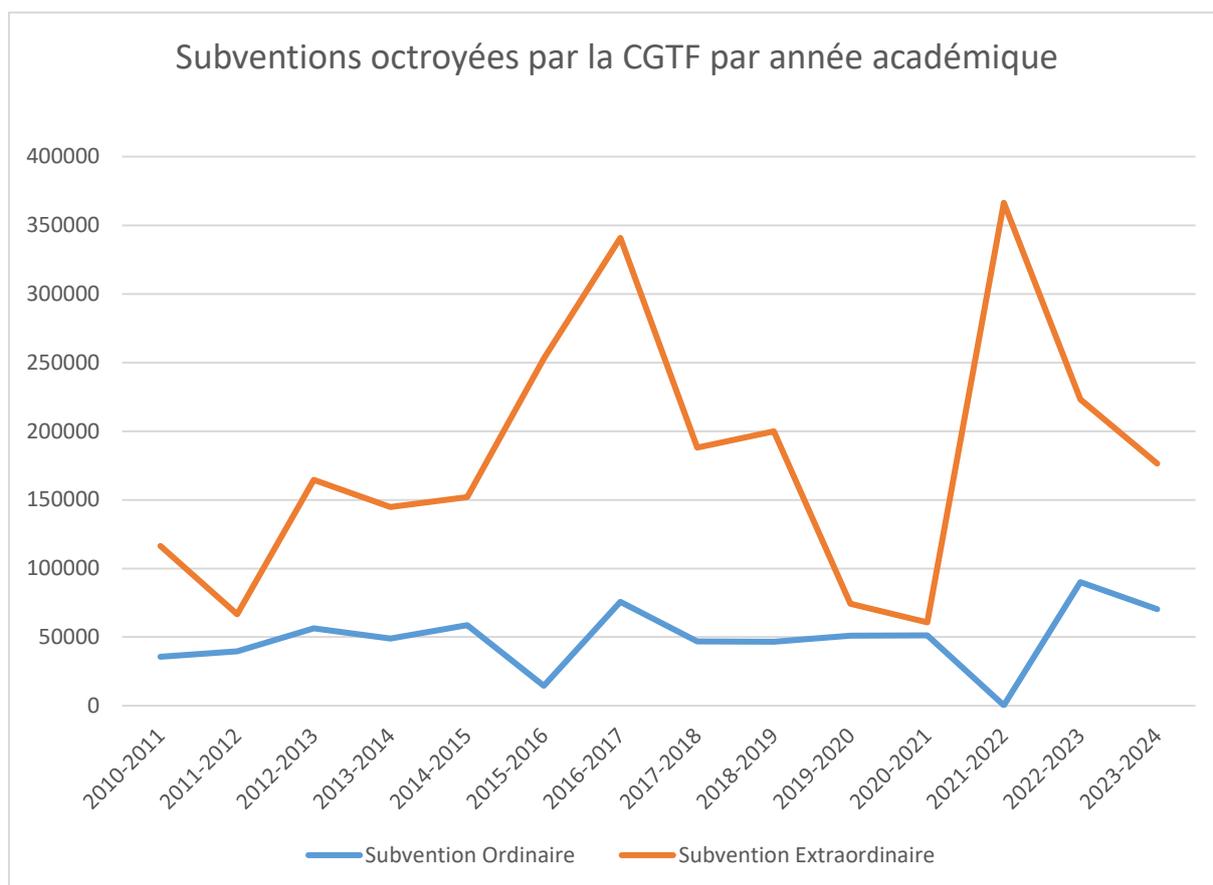
Gerd Rothenberg (conseiller au Rectorat) et Antonio Latella (adjoint à la direction de la DIFE et responsable administratif de l'OVE) participent aux séances de la Commission depuis automne 2019 et automne 2021 respectivement en qualité d'observateurs du Rectorat. Ils se partagent les séances.

La Commission remercie chaleureusement BOUHET Rosalie, PAIS Elsa et HORTA Christopher pour leur engagement et leur travail au sein de la CGTF.

## 2. Evolution des subventions et du fonds

### 2.1. Deuxième année de reprise après le COVID

La CGTF a retrouvé une activité semblable voire plus grande qu'avant la période COVID. Petit à petit, les associations ont organisé de plus en plus d'événements, sollicitant de manière croissante le fonds de la Commission.



Les deux pics (2016-2017 et 2021-2022) représentent les deux années où la CGTF a organisé des appels à projets, faisant nettement augmenter les dépenses des subventions extraordinaires. Les subventions extraordinaires ont donc, après avoir connu un fort rebond lors des années faisant directement suite aux périodes COVID, un retour à une situation similaire à celle des années précédant la pandémie.

### 2.2. Subventions ordinaires

Les subventions ordinaires servent à couvrir les frais courants des associations reconnues par le Rectorat de l'UNIGE. Elles sont souvent utilisées pour financer des postes budgétaires non alloués par la Commission lors de l'octroi de subventions extraordinaires. Chaque association de ce type touche une base annuelle de CHF 300.- à laquelle vient s'additionner

CHF 5.- par membre inscrit.e.x au sein de l'association et immatriculé.e.x à l'UNIGE. Ces subventions reflètent relativement correctement le nombre d'associations reconnues par le Rectorat et actives durant cet exercice d'une part, ainsi que le nombre d'étudiant.e.x.s montrant un intérêt pour la vie associative universitaire d'autre part. Si d'une manière générale, les subventions ordinaires octroyées par la CGTF constituent un indicateur fiable de l'état général du monde associatif à l'UNIGE, ce sont cependant les subventions extraordinaires qui permettent de saisir au mieux la vivacité de l'activité associative académique au sein de notre Université. Il est important de remarquer que les subventions ordinaires accordées à l'été 2024 sont basées sur les inscriptions d'étudiant.e.x.s de l'exercice précédent (2022-2023).

Durant l'année académique 2023-2024, 65 subventions ordinaires ont été accordées pour un montant total de CHF 70'433.-. A titre comparatif, lors de l'exercice comptable 2022-2023, 128 subventions ordinaires avaient été accordées pour un montant total de CHF 90'040.-. Il est à noter que suite à des retards accumulés lors de la période COVID, plusieurs subventions ordinaires qui auraient dû passer sous l'exercice 2021-2022 ont été versées après la clôture de cet exercice et ont donc été reportées sous l'exercice 2022-2023.

Ce problème ne s'est pas reproduit l'année suivante et toutes les subventions ordinaires de l'année 2022 ont pu être versées lors de leur exercice. Nous n'avons pas eu à reporter de versements de subventions ordinaires de l'exercice précédent sur l'exercice actuel. Les présentes subventions ordinaires sont donc celles destinées à l'année 2023 uniquement.

Le montant des subventions ordinaires reste toutefois supérieur d'environ 50 % à celui des années précédant la pandémie et ce de par la création du statut de faitières facultaires. L'exercice 2023-2024 est le premier où les associations reconnues comme tel ont bénéficié des subventions particulières liées à ce statut (voir aussi 4.1 ci-dessous).

### 2.3. Subventions extraordinaires

La Commission a accordé 101 subventions extraordinaires durant l'année académique 2023-2024 pour un total de CHF 212'192.00 et a reçu, grâce au travail des secrétaires, 42 retours de subventions ou remboursements, pour un total de CHF 35'811.18. Le résultat des subventions extraordinaires est donc de CHF 176'380.82. Il s'agit d'une augmentation du nombre de demandes, mais une nette baisse des dépenses par rapport à l'exercice précédent, durant lequel la CGTF a accordé 81 subventions extraordinaires et reçu 22 retours de subventions pour un montant total de CHF 218'302.74. Ces chiffres témoignent de la fin de la période de réajustement post-COVID durant laquelle a eu lieu l'exercice 2022-2023 et lors de laquelle les associations étudiantes ont cherché à combler le manque de vie associative des années précédentes par une activité marquée par des événements particulièrement ambitieux. À titre comparatif, durant les années précédant la pandémie, en excluant les appels à projets extraordinaires, la CGTF a octroyé en moyenne un montant total de CHF 199'977,86.-. Nous sommes donc revenus à un taux d'activité associatif considéré comme normal, voir même légèrement moins actif qu'avant le COVID.

## 2.4. Etat du fonds

À l'issue de l'exercice 2023-2024, la réserve s'élève à CHF 151'171.74, ce qui constitue une réduction de CHF 18'885 par rapport à l'exercice précédent (CHF 170'056.74). La Commission obtient donc un résultat négatif, parfaitement voulu considérant que le fonds n'a pas vocation à thésauriser l'argent des étudiant.e.x.s. Il s'agit même d'un résultat attendu étant donné que cette année a été la première de versement des subventions des faïtières facultaires.

## 2.5. Nouvelles associations enregistrées ou reconnues

Chaque année, de nouvelles associations sont créées au sein de l'UNIGE, ce qui témoigne d'une volonté toujours grandissante de la part des étudiant.e.x.s de participer à enrichir la vie associative au sein de l'institution académique. L'année 2023-2024 n'a pas fait exception. Ci-après, une liste des associations nouvellement enregistrées et reconnues par le Rectorat.

### Nouvelles associations reconnues durant l'exercice 2023-2024 :

- Association des Étudiant-es en langue et culture arabes (AELCA)

### Nouvelles associations enregistrées durant l'exercice 2023-2024 :

- Young Surgical Student Association de l'UniGE (YSSAg)
- Association des étudiant-es pour la physique quantique moderne de l'Université de Genève (AEPQM/Quantum Club)

### Changement de statut durant l'exercice 2023-2024

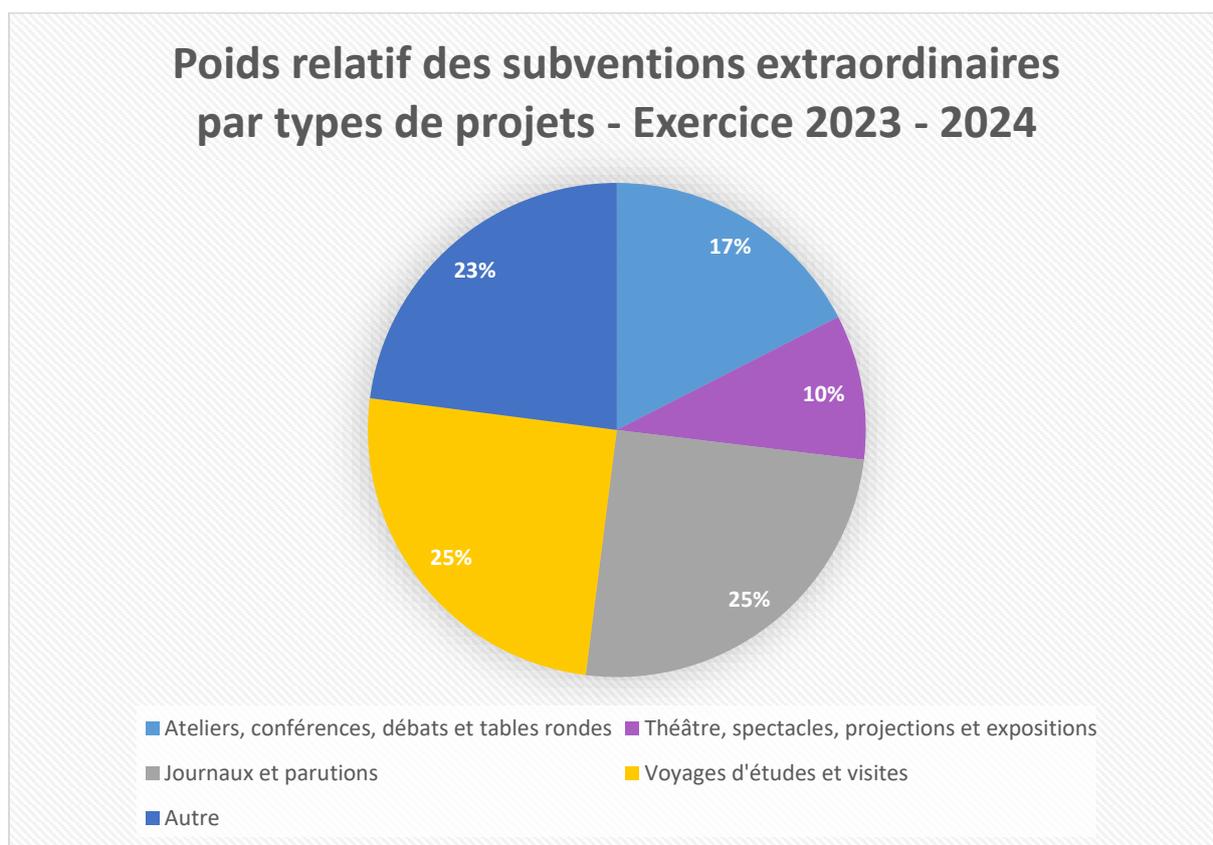
- La European Law Students' Association (ELSA) passe d'un statut d'association reconnue à un statut d'association enregistrée

## 2.6. Faïtières Facultaires

Suite à la création du statut de faïtière facultaire, les associations suivantes se sont vues officialisées comme tel :

- AEL
- AED
- AEMG
- AESC
- AETI
- AET
- GSEM Committee
- AESdS
- CAPSE
- AECIDE

### 3. Projets soutenus par la Commission



Parmi les 101 subventions extraordinaires octroyées par la Commission durant l'exercice 2023-2024, on note la répartition égalitaire des dépenses entre les différents postes de dépenses, la catégorie « Autre » étant majoritairement composé par le soutien aux permanent.e.x.s de la CIGÜE (ce poste de dépense est à l'initiative du rectorat et aide à l'existence de cette association depuis 25 ans). On remarque également la continuation de l'augmentation du nombre d'excursions et de voyages d'études, qui ne fait que grandir depuis la fin du COVID-19. Le total de dépenses semble être revenu définitivement aux montants pré-COVID. Nous observons une augmentation de demandes mais une stabilité dans les dépenses, c'est donc que les associations organisent plus d'évènements à des montants plus bas.

#### 3.1. Conférences et débats

Au total 58 conférences et ateliers ont été organisés tout au long de l'année sur des thématiques très variées, allant des traditionnels cycles de conférences de philosophie par PhilEAs, à la finale du concours romand d'éloquence organisé par le Club Genevois de débat, à des conférences sur les thématiques LGBT au Moyen Orient, ou à la semaine de la diplomatie de SDSA (Swiss Diplomacy Student Association).

### 3.2. Projections, expositions et événements culturels

Uni Art a poursuivi un projet né l'année précédente nommé « Art Box ». La comédie musicale « *Barrettes et Cigarettes* » a vu le jour au Casino Théâtre (CoMu Unige). Les étudiant.e.x.s de l'association Law Career ont pu mettre en place un procès fictif théâtral. L'Association des étudiant.e.x.s en psychologie ont lancé leur Cinéclub Psycho et la Laituge a pu tenir l'édition 2023 de son festival Fumigène. Nous déplorons par ailleurs les régulières difficultés auxquelles sont confrontées nos associations à visée artistique à la suite des retraits de subventions des Activités Culturelles.

### 3.3. Journaux et parutions

Deux numéros ordinaires du journal *International.Ink* de l'AESPRI ont été édités pendant la période. La 10<sup>e</sup> édition de la Revue de l'association des étudiant.e.x.s en histoire de l'art (EKPHRASIS) a été publiée. EKPHRASIS a également pu éditer ses cartes de vœux. La CUAE a également édité son agenda-guide annuel, regroupant toutes les informations utiles pour bien entamer un cursus académique à Genève.

### 3.4. Voyages d'études

Les subventions extraordinaires ont permis cette année de financer 19 voyages d'études et sorties à travers le monde, plus du double de l'année précédente, avec les projets notables du voyage archéologique en Jordanie de l'AEAPA (Association des Étudiant.e.x.s en Archéologie Préhistorique et Anthropologique), du voyage en Islande de l'AEST en train et bateau (Association des Étudiant.e.x.s en Sciences de la Terre) et du Festival d'Astronomie à Florence de l'AEP (Association des Étudiant.e.x.s en Physique). Cet exercice a vu également les traditionnelles sorties à l'ONU, au Tribunal Fédéral et autres destinations suisses communes.

### 3.5. Divers

Chaque année, divers projets en dehors des conférences, projections, pièces de théâtres, voyages et journaux bénéficient du soutien de la Commission. On y trouve notamment les cafés solidaires qui visent à faire se rencontrer les étudiant.e.x.s issues de l'immigration et le reste de l'université autour d'un moment convivial et léger. Les Journées d'Études Médiévales (JCM) ont encore été organisées par l'Association des Jeunes Médiévistes (AJM). Et enfin, les Welcome Days ont encore une fois eu un vif succès, coordonnés chaque année par la CUAE.

## 4. Réflexions et actualité de la Commission

### 4.1. Travail autour du statut de faîtière facultaire

Depuis plusieurs années déjà, la Commission travaille en collaboration avec le Rectorat, la CUAE, et les grandes associations issues des différents domaines d'enseignement afin de

réfléchir au statut de ces grandes associations qui effectuent un travail de représentation du corps étudiant et associatif au sein de leur UPER/UER, appelées communément « faïtières facultaires ».

En effet, ces associations facultaires n'étaient précédemment pas reconnues pour leur rôle de représentation des étudiant.e.x.s et des associations au sein des différentes instances de l'Université, ni statutairement, ni financièrement. C'est pourquoi les associations sont arrivées à un accord consistant en la création d'un nouveau statut d'association dite « faïtière facultaire » dans le règlement de la CGTF, permettant à la fois de visibiliser ce travail et de le financer. Ce statut prévoit notamment l'accès à une subvention ordinaire spécialement conçue pour les associations faïtières facultaires.

Le projet a tout d'abord été conçu comme un projet pilote financé à hauteur de CHF 300.- par association issus du fonds du Rectorat. Il s'est agi par la suite de trouver une manière pérenne de financer ces faïtières, c'est pourquoi un groupe de travail composé des associations concernées a été créé. Après de nombreuses réunions, un plan de financement a été accepté par toutes les associations puis présenté à l'Assemblée de l'Université du 16 juin 2023 lors de laquelle la proposition de règlement présentée par la CGTF a été rejetée pour être retravaillée. La Commission a alors entrepris un travail de restructuration de la proposition de modification du règlement de la CGTF en collaboration avec les associations concernées, le service juridique de l'Université, une Commission *ad hoc*, ainsi que des membres du Rectorat. Ce travail a abouti lors du présent exercice et le nouveau règlement, présenté à l'Assemblée de l'Université lors de sa session du 26 juin 2024, a été accepté lors de cette même séance. Cet exercice est le premier où les subventions ordinaires liées au statut de faïtière facultaire sont versées.

Celles-ci sont calculées comme suit : L'association faïtière facultaire reçoit un montant de base de 500.-, ainsi que 1.75 par étudiant.e.x.s inscrit.e.x.s à l'UER/l'UPER dont la faïtière est représentante.

Ce travail a aussi permis de lancer une réflexion sur la visibilité de la CGTF auprès des associations, ce à quoi la CGTF s'engage. La CGTF s'engage également à améliorer le contenu de son site AGORA.

## 4.2 Plateforme Finances SAC

Nous félicitons Pascal Demierre et les secrétaires CGTF pour la gestion de la transition de la plateforme de finances de SAP à SAC. Nous remercions aussi la patience et la compréhension de l'ensemble des associations dans l'attente de leurs subventions. La transition informatique a empêché l'ensemble des versements d'être envoyés pendant plusieurs mois, cela a concerné les subventions ordinaires et extraordinaires. Ce blocage a aussi empêché le bon suivi des mouvements du compte. Grâce au travail efficace de l'ensemble des collaborateurs gérant la comptabilité du fond des Taxes Fixes ceci n'aura eu aucun impact réel sur le bon déroulement des activités associatives. La situation est maintenant revenue à la normale.

## 5. Conclusion

La CGTF a maintenant retrouvé son rythme d'avant la crise du COVID. Le nombre de demandes de subventions extraordinaires ne cessent d'augmenter, et pour les subventions ordinaires, beaucoup d'associations tentent actuellement de récupérer leurs comptabilités pré-COVID afin de relancer leurs activités de manière pérenne. Cela demande donc une forte présence de la CGTF auprès de ces associations pour les aider à retrouver les informations comptables et comprendre le fonctionnement et la reprise d'une comptabilité annuelle.

La pertinence du soutien financier, administratif qu'apporte la Commission aux associations de l'UNIGE est donc toujours d'actualité. Si la Commission continue certainement de jouer un rôle important pour la communauté étudiante, elle est également honorée de pouvoir apporter son soutien à un réseau associatif aussi vivant et vivace que celui de l'Université de Genève.